

2009/1253 - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SASP Lou Rugby pour les saisons 2008/2009, 2009/2010 et 2010/2011 (Direction des Sports) (BMO du 16/03/2009, p. 0437)

Rapporteur : M. BRAILLARD Thierry

M. BRAILLARD Thierry, rapporteur : Monsieur le Maire, il s'agit d'une convention d'objectifs et de moyens qui sont signés avec les clubs gérés par les sociétés privées, dont LOU Rugby et l'ASVEL Basket. Donc, ici c'est le rapport sur le LOU Rugby avec un avis favorable de la Commission.

M. GEURJON Christophe : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, en fait mon intervention portera sur les rapports 1253 et 1254, c'est-à-dire les conventions LOU et ASVEL.

L'ASVEL et le LOU Rugby sont des clubs reconnus, qui jouent un rôle moteur pour le sport professionnel, comme pour le sport amateur. Ils contribuent donc à véhiculer une image dynamique et combative de Lyon. Par ailleurs, nous sommes tous conscients du rôle social que joue le sport, par le respect des règles, l'esprit d'équipe et le contrôle de soi-même.

Nous souhaitons cependant attirer l'attention du Conseil municipal sur la nécessaire évaluation de ces partenariats. Attention, en effet, au mélange des genres : il y a pour ces deux clubs une forte proximité entre une SASP, société de droit privé, qui gère l'activité professionnelle et qui dégage, pour certains, des bénéfices, et une association en charge du sport amateur. De ce fait, ce soutien ne doit pas être exempt de contrôle. Il convient que la Ville s'assure que les clubs respectent leurs engagements et participent, à leur manière, au mieux vivre ensemble.

Dans ce contexte, nous regrettons le flou des engagements des clubs en termes d'animations. Ceci particulièrement pour l'ASVEL, car le rapport qui nous a été remis, ne comporte qu'une partie : le rapport financier. Nous sommes conscients que les joueurs ont un calendrier très chargé et donc une disponibilité relativement faible, mais leur participation et leur implication dans des actions concrètes, en faveur du sport dans la ville, nous paraît indispensable.

Le Groupe Lyon Démocrate-Modem votera cependant ces deux subventions, en demandant aux clubs pour l'avenir une implication plus importante dans ces actions collectives. Implication qui devrait donc être visible, dans les prochains rapports d'activité.

En marge de ce dossier, nous croyons savoir que la Chambre Régionale des Comptes vient de rendre son rapport définitif sur les relations financières entre l'OL et les collectivités locales et nous nous étonnons que le Conseil municipal n'ait pas encore été destinataire de ce rapport. Mais, nous ne doutons pas que ceci devrait être imminent. Je vous remercie.

M. BRAILLARD Thierry, Adjoint : Monsieur Geourjon, vous commencez à me connaître et loin de nous, l'idée de cacher quoi que ce soit et d'ailleurs c'est la loi qui nous impose qu'il y ait un débat public sur ce rapport. Simplement lorsqu'il a été reçu, les convocations étaient parties et les Conseils d'arrondissement s'étaient déjà réunis, donc ce sera lors du prochain Conseil municipal que nous évoquerons ce rapport.

Si déjà certains ont les babines qui commencent à suinter un peu, je les rassure, il n'y a vraiment rien dans ce rapport qui soit critiquable ou condamnable, ce qui veut dire que maintenant on a réussi à trouver un équilibre.

L'équilibre c'est aussi ce que l'on a, je pense, réussi à trouver dans les deux conventions qui sont présentées ce soir avec le LOU Rugby et l'ASVEL. Il y a quelques années, il y avait des conventions qui étaient beaucoup plus productives et plus

importantes en contenu et on se rendait compte ensuite, lors de l'évaluation, car il y avait une évaluation heureusement, que beaucoup d'engagements étaient pris et pas tenus.

C'est la raison pour laquelle aujourd'hui, on préfère moins d'engagements, mais que tous les engagements qui sont écrits, signés par les parties, soient respectés. Bien entendu, lors de la Commission des Sports, généralement c'est ce qu'on avait fait, on a aussi souhaité que cela soit un débat public, on fait une évaluation et cela permet d'ailleurs, souvent, d'apporter des critiques, des remarques, des suggestions, pour y inclure des choses qui n'étaient pas prévues, et des choses qui apparaissent aujourd'hui dépassées ou non réalisables.

Donc, bien entendu, on évaluera tout cela par rapport aux conventions qui sont passées.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)